



Ce document vise à soutenir les milieux de la formation qualifiante pour la prise en charge de la santé et la sécurité du travail (SST) dans leur milieu de travail. Il vise à s'assurer que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sûres et les plus saines possibles dans le contexte de la COVID-19.

L'employeur a validé avec le travailleur son état de santé et qu'il ne présente pas de symptômes.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les travailleurs et les apprenants sont informés de la procédure prévoyant de quitter les lieux s'ils présentent au moins un des symptômes.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

L'employeur a réaménagé les postes de travail et revu les méthodes de travail pour respecter, dans la mesure du possible, la distanciation physique d'un mètre<sup>1</sup>.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Dans la mesure du possible, la distanciation physique d'un mètre est respectée de l'entrée à la sortie du travail et lors des pauses et des repas.

**NOTE :** \_\_\_\_\_


La salle à manger est nettoyée après chaque utilisation et désinfectée chaque jour.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les surfaces fréquemment touchées sont nettoyées minimalement après chaque quart de travail et lorsqu'elles sont visiblement souillées.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

1. Si un comité de santé et de sécurité ou un représentant à la prévention est présent dans le milieu de travail, il est mis à contribution.



De l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique ayant une concentration en alcool d'au moins 60 % sont disponibles aux endroits névralgiques pour se laver les mains.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

## Mesures spécifiques

Des affiches sont installées, rappelant l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique aux endroits névralgiques et propices à la contamination (ex. : portes extérieures, locaux, toilettes, vestiaires).

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les fournisseurs, les sous-traitants, les partenaires, les travailleurs et les apprenants ont été informés des mesures de prévention mises en œuvre dans l'entreprise pour diminuer et contrôler les risques associés à la COVID-19 et les sensibiliser à l'importance de les respecter.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 est informée de son obligation de cesser sa participation à des activités de formation jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de les reprendre dans le respect des normes sanitaires établies.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Des barrières physiques (cloisons pleines) ont été installées entre les différents postes de travail trop proches ou ne pouvant être espacés.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Un masque de qualité est fourni aux formateurs pour une tâche nécessitant d'être à moins d'un mètre d'une autre personne et en l'absence de barrières physiques (cloisons pleines).

**NOTE :** \_\_\_\_\_

## Mesures pour la formation théorique et la passation de tests écrits

Des mesures sont prises pour favoriser une distanciation physique minimale d'un mètre entre les formateurs et les apprenants.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

## Mesures pour des cours de conduite ou évaluation de conduite

Si un deuxième apprenant, un moniteur en stage, un superviseur ou un évaluateur en formation doit être un passager dans un véhicule avec un apprenant ou un formateur, ce dernier est assis à l'arrière du véhicule et il doit porter un masque de qualité.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

L'aération convenable dans le véhicule est assurée en évitant la recirculation de l'air et en favorisant par exemple l'ouverture de fenêtres, lorsque c'est possible.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

## Mesures pour des cours de chant ou de musique

Pour les cours de groupe, le nombre de participants est réduit pour respecter la distance minimale d'un mètre avec le formateur, à moins que chacun soit séparé par des barrières physiques (cloisons pleines).

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les chanteurs qui ne portent pas de masque et les instrumentistes à vent doivent garder une distance de 2 mètres avec le formateur et les autres travailleurs pendant le cours.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Le formateur n'est pas placé dans la direction du souffle de l'apprenant qui chante ou qui joue d'un instrument à vent.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Si des micros sont utilisés, ils sont désinfectés après chaque utilisation.

**NOTE :** \_\_\_\_\_